

Développer une aire terrestre éducative

avec le Parc naturel régional du Vexin français

Le Parc propose d'accompagner les enseignants et les élèves de classe de CM1, CM2 et 6^{ième} dans un projet d'aire terrestre éducative. Ce type de projet va leur permettre de s'approprier un site naturel proche de chez eux et d'être acteur dans la gestion de ce site et dans la transmission de connaissance.

Qu'est-ce qu'une aire terrestre éducative ?

Initiée par l'Agence française pour la biodiversité et inspirées des aires marines éducatives nées en 2012, les aires terrestres éducatives (ATE) permettent à des élèves de cycle 3 de s'approprier une zone terrestre de petite taille, à proximité de l'établissement, avec un ou plusieurs enseignants, accompagné par le Parc naturel régional du Vexin français.

Plusieurs sites à proximité du collège peuvent être envisagés, en effet une ATE peut se situer partout où il y a de la biodiversité à protéger ou à reconquérir : un parc communal, un bois, une prairie, etc... Ce lieu sera géré de manière participative par les élèves.

Quel est l'intérêt ?

La mise en place d'une aire terrestre éducative est l'occasion de découvrir son territoire et ses acteurs, de faire des propositions aux élus dans le cadre d'un projet éco-citoyen. Ce projet est structuré autour de 3 piliers :

- connaître : acquisition de connaissances sur le patrimoine naturel et culturel ;
- vivre : découverte du territoire et de ses acteurs ;
- transmettre : transmission des savoirs et gestion d'un patrimoine commun préservé.

Les aires terrestres éducatives s'inscrivent pleinement dans les dimensions pédagogiques et civiques de l'enseignement scolaire, en s'intégrant dans une dynamique de transmission de connaissance et de compétences par la conjugaison de la théorie et de l'expérience du terrain au contact de professionnels tel que le Parc.

Un projet co-construit.

Le Parc accompagne les enseignants et les élèves tout au long de ce projet, en tant que « référent », de la rédaction du projet en amont, à la mise en place et la gestion participative, par la suite. Egalement, il accompagne dans la recherche de sites éventuels pour la mise en place de l'ATE.

Le Parc, dans le cadre d'un projet ATE, s'engage pour la durée d'une année scolaire, avec en moyenne 10 demi-journées d'animations par an.

Durant cette année, les étapes du projet, selon la méthodologie développée par l'Agence française pour la biodiversité seront les suivantes :

- Créer un conseil des enfants pour discuter de la gestion de l'aire terrestre éducative,
- Délimiter une zone terrestre de petite taille, support pédagogique du projet,
- Faire un état des lieux approfondi de l'aire terrestre éducative,
- Réaliser des sorties pédagogiques et rencontrer des professionnels du territoire et les porteurs de savoirs locaux,
- Proposer et mettre en œuvre des actions de préservation de la biodiversité,
- Faire une demande de labellisation du projet aire terrestre éducative

Cette démarche écocitoyenne est basée sur la gestion participative, en se réunissant sous la forme d'un « conseil des enfants », les élèves réfléchissent et prennent toutes les décisions concernant leur aire terrestre éducative, encadrés par leurs enseignants et le Parc.

Comment créer une ATE ?

La première étape est l'inscription qui est menée en binôme entre les enseignants et le Parc. Les inscriptions pour l'année scolaire 2020/2021 sont ouvertes du **30 mars au 27 juin** : <https://ofb.gouv.fr/actualites/ouverture-des-inscriptions-aires-educatives>
Les dossiers sont reçus sur la plateforme des démarches simplifiées.

Pour monter une aire terrestre éducative avec le Parc vous pouvez contacter :
Chantal Auriel, c.auriel@pnr-vexin-francais.fr
c.auriel@pnr-vexin-francais.fr / tél. : 06 85 66 66 99